

## La démarche qualité au RPE



Sur l'ensemble de nos actions, nous avons la volonté de vous apporter la meilleure qualité de service.



Malgré tout, il se peut que vous ne soyez pas satisfait ou que vous rencontriez des difficultés, dans ce cas...

DITES-LE NOUS...



Par courrier au siège du RPE : Médiateur, Relais Pour l'Emploi 1 rue de la Sarthe 49300 CHOLET

<u>Par mail :</u> mediateur@rpe49.fr

Vous recevrez un accusé de réception dans les 7 jours et une réponse dans les 30 jours suivant votre réclamation.

